

# AUTO – ECOLE DU CHAMP DE MARS

## SARL BOURRET

Au capital de 28 992 €

CENTRES D'EXAMENS : AUBENAS – MONTBOUCHER

10, Rue A. Bouchet  
07200 AUBENAS

38, Rue Albert Seibel  
07200 AUBENAS

Tél. : 04 75 35 04 05 FAX : 04 75 93 09 50

Tél. : 04 75 37 43 45

Auto-école Agréée n° d'identification 42 007 01 970

N° SIRET 411 519 085 000 12 – RCS 411 519 085

Déclaration d'existence formation continue n° 82 07 00 315 07

N° DE GESTION 97 B 68

Arrête Préfectoral n° ARR-2009-272-5 STAGE POINT

N° INTRA-COMMUNAUTAIRE FR 49 411 519 085

[courrier électronique : sarl.autoecole.bourret@wanadoo.fr](mailto:sarl.autoecole.bourret@wanadoo.fr)

## BULLETIN D'INSCRIPTION CANDIDAT PERMIS PROBATOIRE

Je soussignée, Madame, Mademoiselle, Monsieur (7),

NOM :

NOM de jeune fille :

Prénom :

Né(e) le : à : AUBENAS n° du département

Adresse :

N° télé : mail :

N° du permis de conduire : Délivré le :

Par la Préfecture de :

Date de l'infraction commise :

Heure de l'infraction

Lieu de l'infraction

(Joindre la copie de la lettre 48N envoyée par la Préfecture)

Désire m'inscrire au stage du (8)

**LIEU DU STAGE : CENTRE LE BOURNOT 07200 AUBENAS de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h30**

Et joint un règlement de 190€

Je déclare avoir ce jour un capital de points sur mon autorisation de conduite et certifie ne pas avoir bénéficié de reconstitution de mon capital de point par un stage depuis au moins 1 ans.

Fait à AUBENAS Le :

Signature du candidat

- Pièces à joindre a votre inscription :-
- Photocopie recto verso de votre permis de conduire
  - Relevé de points ou 48N pour les conducteurs en période probatoire
  - Votre règlement de 190 € à l'ordre de : SARL AUTO ECOLE BOURRET

**Important : Nous nous engageons à encaisser les chèques reçus au plus tôt 7 jours avant le début de la formation. En cas d'absence ou de désistement non signalé au moins 7 jours avant le début de la formation, le prix de la formation reste dû**

7 rayer les mentions inutiles

8 La SARL BOURRET, se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter la date du stage si le nombre de stagiaires réglementairement prévu par les textes n'est pas réuni.